

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis No 18/02

Concerne : Demande d'un crédit de Frs. 234.000 pour réaliser un nouvel exutoire au lieu-dit "Villa Louise".

La commission est composée de Madame Monique Peuker ainsi que de Messieurs Jean-Claude Haissly, Henri Haymoz, Pierre Sieber et Vincent Pont, rapporteur.

Elle s'est réunie à deux reprises, les 28 et 30 mai, la première fois en l'absence de Monsieur Haissly (excusé). Lors de cette entrevue, Madame Elisabeth Kneubuehler nous a conduits sur les lieux. Le déplacement s'est révélé nécessaire à la bonne compréhension des travaux en cours et à venir. Madame Kneubuehler a répondu aux questions posées à la satisfaction de la commission qui la remercie de sa disponibilité.

Nous avons relevé en particulier que le projet a fait l'objet d'une étude très approfondie par le bureau d'ingénieur Olivier Peitrequin. En effet, cinq options ont été proposées. Celle qui a été retenue par la Municipalité a été elle-même soumise à cinq entreprises. Comme nous le savons, c'est à l'entreprise Zschokke qu'ont été attribués les travaux pour les raisons invoquées dans le préavis municipal.

Nous savons que les travaux actuellement en cours permettront d'économiser 25.000-30.000 frs., ces ouvrages étant réalisés avant la remise en état et l'aménagement des lieux. C'est pour cette raison que les travaux sur le tronçon C, où tout est à faire, seront relativement coûteux (55.000 frs.) bien que le tracé de ce tronçon soit nettement plus court que celui de B2. En soi, la réalisation du tronçon C n'était pas prioritaire mais son exécution en même temps que B2 permettra une économie de 10.000 frs. environ. Ces travaux, effectués après coup, imposeront en effet la traversée de la parcelle de Monsieur Grey (No 388) entraînant des dégâts importants à sa propriété.

En ce qui concerne les eaux de surface de la route cantonale, le service des routes a admis une participation qui sera faible dans tous les cas. Elle sera calculée ultérieurement.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 18/02 relatif à la demande d'un crédit de Frs. 234.000 pour réaliser un nouvel exutoire au lieu-dit "Villa Louise"

lu le rapport de la Commission chargée de rapporter sur cet objet

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1) d'accepter le préavis municipal No 18/02 relatif à la demande d'un crédit de Frs. 234.000 pour réaliser un nouvel exutoire au lieu-dit "Villa Louise",
- 2) d'accorder un crédit de Frs. 234.000 pour la réalisation de ces travaux,
- 3) de porter la somme de Frs. 234.000, incl. TVA, au débit du compte "Avances pour financements spéciaux" destiné à financer les investissements relatifs aux canalisations,
- 4) de financer cette opération selon l'autorisation de la Commission des finances, conformément aux dispositions de l'article 17, lettre h) du règlement du Conseil communal.

Prangins, le 30 mai 2002

La Commission :

Monique Peuker

Jean-Claude Haissly

Henri Haymoz

Pierre Sieber

Vincent Pont (rapporteur)